



Assurance obligatoire des soins «PrimaPharma»

Ce qu'il faut savoir

- Vous avez choisi **PrimaPharma**, le modèle alternatif d'assurance innovant et avantageux basé sur un premier conseil en pharmacie.

 **PHARMACIE**
SUN STORE

AMAVITA 

coop
vitality 

Principes de l'assurance

- En cas de problème de santé, vous vous rendez dans l'une de nos pharmacies partenaires qui évaluera votre état de santé et vous orientera sur les démarches thérapeutiques à entreprendre.
- Un traitement d'automédication sera conseillé chaque fois que la situation le permet.
- Si une consultation dans un cabinet médical s'avère nécessaire, le pharmacien vous orientera vers le médecin approprié.

Vous n'êtes pas tenu de passer par votre pharmacie

- en cas d'urgence;
- pour les contrôles et traitements gynécologiques et ceux liés à la grossesse et à l'accouchement;
- pour les contrôles et traitements ophtalmologiques, dentaires et pédiatriques.



Automédication

Les coordonnées des pharmacies partenaires **Amavita, Sun Store et Coop Vitality** figurent sur notre site internet ou en scannant ce QR Code.



Les conditions d'assurance en vigueur font foi.

OU



Consultation chez un médecin ou à l'hôpital



Bon de délégation

Si une consultation chez un autre fournisseur de soins s'avère nécessaire, un bon de délégation doit être transmis au Groupe Mutuel.



Autre fournisseur de prestations

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 CH-1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie
Fondation Opcion Libre Passage / Fondation Collective Open Pension

